



VAL DE LOIRE
INTERCOMMUNALE



Petites Cités
de Caractère

DENÉE INFOS

Juillet 2021 - n°72

EDITO

Le début des vacances semble ouvrir une période de «retour à la normale» sur le front sanitaire, enfin. La campagne de vaccination s'est accélérée pour toutes les tranches d'âge de la population. Je tiens à souligner le professionnalisme des équipes en charge du centre de vaccination de Brissac qui ont su faire preuve d'une réelle efficacité. Un grand merci à eux.

Nous allons pouvoir profiter pleinement de cette période estivale pour nous retrouver en famille ou entre amis. Tous ces moments de convivialité nous ont tellement manqué depuis plus d'un an.

Comme vous pouvez le voir, l'équipe municipale est en action : les chantiers avancent ou se terminent et nous commençons à préparer ceux de l'année prochaine.

La commission voirie a lancé une enquête auprès des familles des deux écoles concernant la circulation à vélo dans notre village. Nous souhaitons l'élargir auprès de l'ensemble de la population.

La commission culture travaille également avec l'équipe de l'office de tourisme Anjou Vignoble et Villages pour vous proposer des animations tout au long de l'été. Plusieurs temps forts sont programmés en juillet et août. Cela a commencé le 2 juillet avec la première visite guidée à la découverte du ha-

meau de Mantelon et le 4 juillet les équipes de la Denéenne ont su offrir à plus de 800 coureurs une belle course sur les chemins de notre commune.

Sans oublier notre premier marché de producteurs locaux le dimanche 5 septembre dans les ruelles du centre ancien.

De beaux moments à partager en perspective !

La réflexion concernant l'élaboration de notre nouveau Plan Local d'Urbanisme est lancée : il s'agit d'un dossier majeur pour le futur de notre commune. Cela demandera un travail long et important pour les élus. Les enjeux environnementaux s'imposent et guideront nos choix. L'objectif du «zéro artificialisation nette» des sols devient une réalité, il faut apprendre à «économiser» le foncier et accepter la densification

des zones déjà urbanisées. Nous devons également mener un travail sur la rénovation urbaine de notre bourg, rechercher la diminution de la «vacance» des logements existants.

Tous ces éléments impliquent une vision nouvelle : l'étalement urbain n'est plus de mise. Nous devons économiser toutes les ressources : le foncier, comme l'eau... Veiller à réduire l'emprise de la voirie sur les espaces, limiter l'imperméabilisation des sols... Tout cela pour nous permettre de préserver notre cadre de vie, si agréable à Denée.

Je tiens à vous souhaiter à tous d'excellentes vacances. Profitez bien de tous ces moments de partage avant de repartir pour la rentrée.

**«Les enjeux
environnementaux
s'imposent»**

Mairie de Denée - 3, rue du 8 mai - 49190 DENÉE - 02 41 78 72 18 - accueil@mairie-denee.fr - www-mairie-denee.fr

PRISCILLE GUILLET
MAIRE

LES CHANTIERS MUNICIPAUX

Le printemps de tous les chantiers

Comme tous les ans, la période du printemps est propice à la réalisation des travaux de voirie.

2021 n'échappe pas à la règle. Les projets préparés depuis le début de notre mandat se concrétisent :

▲ *Requalification des abords de la boulangerie,*

- ▲ *Aménagement de la place de la Perrière,*
- ▲ *Sécurisation du croisement rue du Colonel - rue du Guinechien,*
- ▲ *Reprise des écoulements d'eaux pluviales rue de la Reine Fabiola,*
- ▲ *Réalisation de la chicane à l'entrée de la route d'Angers.*

Notre commune s'est préparée pour la visite de renouvellement de l'homologation en tant que Petite Cité de Caractère le 11 juin dernier. Les équipes en charge des espaces verts vont planter les nouveaux massifs à l'automne.

Aménagement de la Place de la Perrière :

Le stationnement anarchique sur cette petite place au centre du cœur ancien devenait problématique. Il était temps de proposer un réagencement. La commission voirie a retenu la solution d'un busage du fossé, pour un agrandissement de l'espace de stationnement. Pose d'enrobé et marquage des places au sol devraient permettre de faciliter la circulation de tous et notamment du camion de ramassage des ordures ménagères.



Requalification des abords de la boulangerie :

Ces travaux ont permis de rendre accessible le commerce aux personnes à mobilité réduite et d'empêcher le stationnement dangereux des véhicules sur les trottoirs en plein virage. Infraction répétée quotidiennement par nombre de conducteurs malheureusement.

Nous avons fait le choix de planter des massifs fleuris le long de la chaussée, côté boulangerie et côté épicerie. Nous avons décidé de créer une marche pour accéder à la boulangerie d'un côté et nous avons aménagé un accès PMR de l'autre côté.



Nous avons aussi choisi du mobilier urbain dessiné pour notre commune et réalisé par une entreprise locale. Nous retravaillons également la mise en place d'une nouvelle signalétique, installée au cours de l'année 2022.

Sécurisation du croisement rue du Colonel - rue du Guinechien :

Là aussi, quelques aménagements s'avéraient nécessaires. Pose de panneaux, marquages au sol : un travail mené conjointement par les élus de la commission voirie et les services techniques.



Réalisation de la chicane à l'entrée de la route d'Angers :

Les plots posés pour une phase de test vont être (enfin !) remplacés par des chicanes «en dur». Les travaux sont programmés pour la fin d'année 2021.



PROGRAMME ESTIVAL

Un été 2021 animé

La commission culture et l'office du tourisme ont élaboré un programme d'animations pour cet été 2021.

Notre village est reconnu pour son patrimoine bâti mais il est important de le faire vivre, et pas uniquement pour les touristes. Les habitants aussi doivent s'y sentir bien.

Vous allez pouvoir retrouver, tout au long de la période estivale, plusieurs évènements, à partager en famille ou entre amis.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Les visites du patrimoine

Tout au long de l'été, avec l'aide de l'office de tourisme Anjou Vignoble et Villages, nous allons proposer des balades pour découvrir le patrimoine bâti de Denée.

4 jeunes Denéens ont accepté de relever le défi pour emmener touristes et habitants sur les traces de l'histoire de notre commune.

Sur inscription auprès de l'office du tourisme. Groupe de 4 personnes minimum et 20 maximum.

▲ Mantelon : 2 juillet et 13 août de 17 à 19 h, 15 et 30 juillet de 10 à 12h,

▲ Centre bourg : 9 et 23 juillet de 17 à 19h, 6 et 20 août de 14 à 16h

Contactez l'office de tourisme au 02 41 78 26 21 ou

accueil@anjou-vignoble-villages.com

www.anjou-vignoble-villages.com

Concours Photos

Se rassembler, organiser un évènement culturel, en période COVID, n'est pas simple !!! Mais il nous est toujours possible de rêver ou de nous extasier ou laisser surprendre par ce qui nous entoure...

Nous avons invité tous ceux qui le souhaitent à nous proposer leur cliché sur le thème du PATRIMOINE BÂTI de Denée. Notre commune, classée Petite Cité de Caractère, recèle des richesses architecturales. A vous de nous les faire découvrir ou redécouvrir par une prise de vue originale, un focus sur un détail qui attire votre regard...

10 photos seront imprimées en grand format et seront visibles au gré des déambulations dans le bourg de Denée. Chacun pourra voter pour sa photo préférée en déposant un bulletin de vote dans les urnes mises à disposition à la mairie, bibliothèque et commerces de Denée. Une remise de prix aura lieu à l'automne.



Les rendez-vous de l'été de l'office de tourisme

L'office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages programme 6 rendez-vous estivaux dans 6 communes différentes de notre territoire.

Denée a été sélectionnée pour recevoir le mercredi 25 août 2021 une soirée festive, moments d'échanges rassemblant touristes, acteurs locaux et habitants.

Rendez-vous à 19 h dans la cour de l'école La Marelle pour un apéro-concert.

Le trio «Les Epines de Mymi Rose» animera ce moment convivial.

Les plus jeunes pourront profiter de jeux en bois installés par Kid&Loc.

Et pour terminer la soirée, nous vous proposons une visite guidée aux flambeaux dans les ruelles de notre centre historique (jusqu'à 6 départs, groupes de 15 personnes - sur inscription auprès de l'office du tourisme).



1^{er} Marché de producteurs locaux

Dimanche 5 septembre 2021, de 10h à 17 h, venez vous balader dans les ruelles de notre cité historique pour découvrir des producteurs et artisans d'art locaux.

Vous êtes producteur, vous souhaitez exposer ? Contacter l'accueil de la mairie pour vous inscrire. C'est entièrement gratuit.

5 communes s'associent pour lancer cette initiative : Mozé sur Louet, Murs Erigné, Soulaines sur Aubance, St Melaine sur Aubance et bien sûr Denée. Nous souhaitons encourager nos producteurs locaux et répondre à l'attente des habitants pour une consommation de produits issus de notre territoire.

Circulation douce à Denée

L'équipe municipale souhaite aménager des rues pour proposer la conduite des enfants vers leur école en mode doux. Elle a consulté les parents pour éclairer ses choix. 32 retours nous sont parvenus (70 familles par école). Merci de votre participation et à Stéphanie Legal pour la circulation des papiers. Sans être exhaustif, voilà un retour des réponses au questionnaire.



(pavés plastiques ouverts). Par ailleurs, les travaux devant la boulangerie et le Proxi évitent désormais que les voitures se garent permettant une circulation piétonne sur le trottoir. Des accroches vélo supplémentaires ont été disposés devant l'école la Marelle.



Dans le bourg

La route d'Angers revient souvent, il est pointé un manque de voie praticable sur la rive en face du cimetière, un manque de passage piéton et une circulation rapide des voitures.

Pareillement, la route de Mozé présente des trottoirs considérés comme trop étroits, nécessitant le passage d'un bord à l'autre de la route avec un manque de passages piétons et une circulation automobile encore trop rapide (d'autres rues ont aussi été évoquées en considération des vitesses automobiles).

La sécurisation du chemin de la Fontaine, de la rue du Guignechien et de la place du centre bourg a également été évoquée.

La commission voirie instruit des réflexions pour sécuriser les rues (panneaux STOP, ralentisseurs, circulation en sens unique, signalisation au sol...) et nombre d'entre elles nécessitent un accord et des actions au-delà des compétences de la commune.

Le petit chemin enherbé est de nouveau ouvert, il a été aménagé pour une circulation cycliste aisée



La question des hameaux

Pour certaines familles le dépôt en voiture aux écoles est indispensable. Les familles habitant les zones éloignées du bourg (ex : Les Jubeaux, la Jarretière, les Grands Moulins) souhaitent un aménagement permettant une circulation cycliste sécurisée. Au mois de mai 2021, une signalétique de partage de la route vélo/voitures a été mise en place sur la RD 132 entre les Ponts de Cé et Saint Jean de la Croix. Elle est coûteuse et expérimentale dans le département.

La mairie de Denée a participé aux discussions avec le département pour poursuivre cette signalisation vers Denée-bourg.



Après quelques mois de fonctionnement, il est prévu une évaluation de cette signalisation par les habitants. En fonction de leur satisfaction, une nouvelle demande sera faite au département pour que la Vallée, voire les hauteurs de Denée puissent bénéficier de cette signalisation au sol.

Reste que les écoliers ne sont pas les seules personnes à souhaiter se déplacer à pied ou en vélo. Nous sommes tous concernés. Nous vous invitons à nous faire part de vos réflexions.

Votre avis nous intéresse

La marche ou le vélo évite les émissions de CO2, aide à une bonne santé et apaise un possible stress.

Quelles rues vous sembleraient pertinentes pour pratiquer plus aisément des déplacements doux dans Denée ?

La municipalité vous consulte pour éclairer ses choix.

Merci de nous transmettre vos suggestions et d'en faire un retour papier à la mairie ou par courriel : contact@mairie-denee.fr

Déchets : du changement au 1^{er} juillet

Comme vous le savez, à compter du 1^{er} juillet 2021, vous allez pouvoir jeter tous vos emballages dans les bacs jaunes. Finis les sacs jaunes, place aux bacs que vous avez pu récupérer entre le 20 et le 22 mai dernier à la salle polyvalente !

Finis également le casse tête de savoir dans quel bac jeter un emballage. A compter du 1^{er} juillet 2021, la seule question à se poser sera : est-ce un emballage ? Si oui, il faudra le jeter dans le bac jaune.

Il s'agit par ce changement de diminuer le nombre de déchets incinérés ou enfouis et de favoriser le recyclage.

Comment bien trier ?

Voici la marche à suivre afin de trier efficacement tous vos emballages. Si c'est un emballage, mettez le directement

Une nouvelle grille tarifaire

Volume du bac <i>Ordures ménagères</i>	Volume du bac <i>Emballages</i>	Forfait	Partie fixe bac <i>Ordures Ménagères</i>	Partie fixe bac <i>Emballages</i>	<i>Votre marge d'action annuelle</i>	RI Maxi Annuelle *	Economie pour chaque dépôt <i>Ordures ménagères</i> non présenté	Economie pour chaque dépôt <i>Emballages</i> non présenté	RI Mini Annuelle **
50 L en apport volontaire	50 L en apport volontaire	97,00 €	16,50 €	16,20 €			- 1,50 €	- 1,00 €	129,70 €
140 L	140 L	97,00 €	19,30 €	19,00 €	123,00 €	258,30 €	- 4,50 €	- 3,00 €	135,30 €
140 L	240 L	97,00 €	19,30 €	32,50 €	151,00 €	299,80 €	- 4,50 €	- 5,00 €	148,80 €
240 L	240 L	97,00 €	33,00 €	32,50 €	205,00 €	367,50 €	- 7,50 €	- 5,00 €	162,50 €
240 L	360 L	97,00 €	33,00 €	48,80 €	240,00 €	418,80 €	- 7,50 €	- 7,50 €	178,80 €
360 L	360 L	97,00 €	49,40 €	48,80 €	303,00 €	498,20 €	- 11,00 €	- 7,50 €	195,20 €
360 L	240 L	97,00 €	49,40 €	32,50	268,00 €	446,90 €	- 11,00 €	- 5,00 €	178,90 €

*Une présentation des bacs à chaque passage : tous les 15 jours
**8 levées bacs ordures ménagères et 12 levées bacs emballages

Pourquoi une nouvelle grille tarifaire ?

La mise en place de la redevance incitative a entraîné une baisse très nette du poids global collecté d'ordures ménagères. Les défis environnementaux qui nous attendent nous obligent à poursuivre cette réduction de production des déchets, et ce sur tous les types.

Il nous est donc apparu logique de baser notre redevance incitative sur notre production d'ordures ménagères mais aussi d'emballages. A nous, consommateurs, de modifier nos comportements de consommation.

dans le bac de tri ! Il est inutile de le laver, il suffit de bien le vider et déposez-le en vrac dans le bac.

De quels emballages parle-t-on ?

Vous pouvez mettre la totalité de vos emballages en plastique dans votre bac de tri. Toutes les barquettes (beurre, fromage, jambon...), les pots, les boîtes en plastique rigide (yaourt, compote, crème fraîche...), mais aussi tous les sacs et les sachets (gruyère, légumes, sacs plastiques...), tous les films plastiques alimentaires ou non. Et bien sûr, comme jusqu'à présent, toutes les bouteilles en plastique, mais aussi les bidons ainsi que vos emballages en carton.



LES CONSIGNES DE TRI

EN VRAC DANS LE BAC, VIDÉS, NON-IMBRIQUÉS ET NE PAS LAVER

TOUS LES EMBALLAGES



EMBALLAGES METALLIQUES



CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

En complément sur les points d'apport volontaire : 1€ pour les emballages / 1,50€ pour les ordures ménagères

Changement de jour de collecte

A compter du 1^{er} juillet 2021 :

Jour de collecte des **emballages** :
lundi de semaine paire

Jour de collecte des **ordures ménagères** :
lundi de semaine impaire

Installation de composteurs au restaurant scolaire

Les cantines des écoles représentent une source importante de matière organique compostable.

L'installation de composteurs entre dans une démarche de réduction, puis de valorisation des bio-déchets.

Pour que le compostage soit un succès dans la durée, les composteurs ont été placés à proximité du bâtiment. Les services espaces verts de la communauté de communes nous accompagnent dans cette démarche en y apportant les déchets de jardin (branchages, pelouse, feuilles ...) et en surveillant l'aération et l'humidité du compost.

Pour réussir un compostage, il y a trois règles d'or :

- ▲ *varier les apports de déchets (secs-humides)*
- ▲ *surveiller l'humidité et arroser si besoin*
- ▲ *aérer régulièrement les couches supérieures de déchets en dégradation*

Les élèves deviennent acteurs en apprenant à trier dans leurs assiettes les éléments qui seront compostables et les autres. À la fin du repas, les restes compostables sont récoltés dans un conteneur spécifique qui sera vidé dans le composteur. Les bio-déchets ne seront donc pas jetés à la poubelle mais valorisés et recyclés. Seuls les déchets carnés et de poissons n'y sont pas déposés.

L'impact est triple :

- ▲ *éviter les émissions de CO₂ de la collecte et du traitement en incinérateur de déchets organiques humides,*
- ▲ *valoriser les déchets utilisables par la commune pour les plantations,*
- ▲ *éduquer les enfants et sensibiliser les familles au compostage à la maison.*

Culture

Soirée théâtre le vendredi 1^{er} octobre à 20h30 – salle polyvalente - A partir de 12 ans – 1h15

Après avoir été reportée 2 fois du fait des conditions sanitaires nous sommes heureux de pouvoir accueillir la compagnie Ergatica et son spectacle « JE SUIS L'AUTRE ».

Comment parler simplement et sans tabou ni complexe d'un sujet de société qui nous concerne ou nous concernera tous un jour ou l'autre, parents... amis... voisins ?

Ce spectacle vous emportera dans une valse... Celle de la vie à contretemps de toutes celles et ceux, qui en arrivent à s'oublier, un peu, beaucoup, toujours avec respect et tendresse pour l'Autre aimé(e). Un témoignage serein et bienveillant, empli d'humour et de poésie.

Soirée cinéma le samedi 20 novembre à 18h00 – salle polyvalente : la musique et la danse à l'honneur

Dans le cadre du mois du film documentaire, nous sommes heureux de vous faire partager le film de Bruno Carrette et Arnaud Roy « MUSIQUES AUX CHAMPS : musicoscopie d'un village ».

Blotti entre les bords de Loire et les portes de la Sologne, le petit village de Mareau-Aux-Prés – un peu plus d'un millier d'âmes – s'éveille aux sonorités mêlées de toute une population jadis vigneronne. Une extraordinaire vitalité musicale règne ici : un habitant sur cinq est instrumentiste.

Pendant un an, nous y suivons les concerts, les fêtes et les fanfares, et observons combien la musique pétrit toute cette petite communauté d'une solidarité semblable à celle entretenue par la vigne autrefois.

A l'issue de cette projection, la compagnie WA Taa nous proposera un court métrage de vidéo-danse d'une dizaine de minutes.

Espace Jeunesse

Après plusieurs mois de fermeture, l'espace jeunesse a réouvert ses portes les mercredis de 14h à 18h depuis le 19 mai, dans le respect du protocole sanitaire .

Malgré l'incertitude sanitaire, l'équipe des animateurs des communes de Rochefort, Chalonnes, Chaudfontains et Denée a préparé le programme des séjours jeunesse interco de l'été 2021.

Il n'y a pas eu de réunion pour présenter cette programmation aux jeunes et parents des 4 communes. Mais nos animateurs ont créé une plaquette mise en ligne présentant l'ensemble des séjours.

Au programme de l'été 2021 :

- ▲ *un séjour à la Rochelle*
- ▲ *un séjour Aventure et Nature à Dienné (86)*
- ▲ *un séjour Montagne au Mont Dore*
- ▲ *un séjour Escalade au lac de Maine*
- ▲ *un séjour Terre d'aventure, itinérance en Loire Layon Aubance*
- ▲ *un séjour Equitation à Daumeray (49)*
- ▲ *un séjour ludique et sportif à Chemillé*

Tous les séjours affichent d'ores et déjà complets. Nous leur souhaitons à tous de passer de très bons moments.



Travaux d'urbanisme : testez vos connaissances !

La commune est dotée d'un service urbanisme, qui instruit vos demandes. Il reçoit l'ensemble des permis de construire et déclarations de travaux. Vous voulez faire des travaux chez vous, mais savez-vous dans quels cas ils doivent être soumis à une autorisation d'urbanisme ? Certains travaux nécessitent une demande de permis de construire, d'autres une déclaration préalable, d'autres encore peuvent être réalisées sans formalité. Voici une série de questions - test ! A vous de jouer.

Que dois-je faire si je réalise un carport ?

1 : je n'ai aucune demande d'autorisation à demander en mairie.

2 : je dois déposer une déclaration préalable.

3 : je dois déposer une demande de permis de construire.

Réponse 2 ou 3 : selon la surface couverte par le carport et selon qu'il est adossé ou non à une construction existante, vous devrez déposer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire. Pour plus de renseignement, se rapprocher du service urbanisme.



Si je change ou pose des volets roulants extérieurs ?

1 : je n'ai aucune demande d'autorisation à demander en mairie.

2 : je dois déposer une déclaration préalable.

3 : je ne dois déposer une déclaration préalable que s'ils sont visibles depuis la voie publique.

Réponse 2 : je dois déposer une déclaration préalable quel que soit l'emplacement des volets sur la maison, côté jardin ou côté voie publique. L'avis des Architectes des bâtiments de France est obligatoire.

Si je change la porte d'un garage ?

1 : je n'ai aucune demande d'autorisation à demander en mairie.

2 : je dois déposer une déclaration préalable.

3 : je dois déposer une demande de permis de construire.

Réponse 2 : je dois déposer une déclaration préalable.



Si je pose des fenêtres de toit ?

1 : je n'ai aucune demande d'autorisation à déposer si les fenêtres ne sont pas visibles depuis la rue.

2 : je dois déposer une déclaration préalable quel que soit l'emplacement de la fenêtre de toit.

3 : je dois déposer une déclaration préalable seulement en périmètre de protection de monument historique.

Réponse 2 : je dois déposer une déclaration de travaux quel que soit l'emplacement de la fenêtre sur le toit et quel que soit le lieu des travaux : à l'intérieur ou en dehors d'un périmètre de protection d'un monument historique.

Si je réalise des travaux sans déposer de demande en mairie ?

1 : en cas de vente du bien, le notaire peut me demander de justifier que les travaux ont été réalisés avec les autorisations adéquates.

2 : des sanctions pénales peuvent être prononcées contre moi.

3 : une remise en état peut m'être demandée.

Réponses 1, 2 ou 3 : en cas de vente du bien, le notaire, pour la bonne information de l'acheteur, peut demander que le vendeur justifie que les travaux ont été réalisés sur la base d'une autorisation d'urbanisme et qu'ils sont conformes à l'autorisation délivrée. Lorsque la commune a connaissance de travaux sans autorisation, elle demande à l'auteur de les régulariser. S'ils ne sont pas régularisables, le Procureur, saisi de l'infraction, peut décider de poursuivre l'auteur des travaux et une sanction pénale avec condamnation à remise en état des lieux peut être prononcée.

Architecte du Patrimoine

Les propriétaires au sein des Petites Cités de

Caractère® bénéficient de conseils

gratuits d'un architecte du patri-

moine lors de tous projets de

travaux extérieurs. M. Pascal

Filatre assure une permanence

chaque mois dans

notre commune. La ren-

contre se fait directement sur

le lieu des travaux envisagés,

et le plus en amont possible du

projet. Pour le rencontrer, il suffit

de contacter votre mairie. Les conseils

donnés concernent plusieurs aspects : administratifs (dé-

claration de travaux, permis de construire, montage des

dossiers de subvention...), architecturaux (choix des formes

appropriées, des couleurs...), techniques (rencontres avec

les artisans, choix des matériaux et techniques...).



Ecole Sainte Marie

Les élèves de la PS au CP ont découvert la sculpture à travers Niki de Saint Phalle. Ils ont refait « une Nana » en papier mâché et des arbres en pâte fimo.

Les CM1-CM2, eux ont apprécié les différents types de cinéma.

Toute l'école a créé une œuvre collective, en travaillant sur les dangers du soleil et en essayant d'utiliser un matériau peu utilisé comme les tailles de crayon.

Ce travail est une œuvre pour un projet de la ligue contre le cancer et aussi en lien avec notre projet éco-école.

En avril, les élèves de GS, CP, CE1 et CE2 ont consacré une journée spéciale au centième jour d'école. Tout au long de la journée, ils ont relevé des défis autour du nombre 100.

Chaque élève a apporté une collection de 100. Ainsi, une exposition a pu être faite pour montrer toutes ces jolies collections.



Au retour des vacances de printemps, les élèves ont pu découvrir deux grands panneaux de baskets installés dans la cour de récréation des CE-CM. Les élèves ont été ravis de découvrir ces nouvelles infrastructures.

Lors d'une réunion des éco-délégués, les élèves ont eu l'idée de faire évoluer le bac à sable en potager. Par conséquent, ils ont trouvé des solutions et nous avons pu remplir le bac à sable avec de la terre. Au mois de mai, les élèves commenceront à planter différents plants et graines.

En fin d'année, nous devrions faire notre sortie scolaire à Terra Botanica si les conditions sanitaires nous le permettent.

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter le chef d'établissement :

Mme Mathilde Clérac par téléphone au 02.41.78.80.50 ou au 06.72.23.76.30 ou par mail denee.stemarie@ec49.fr



Ecole La Marelle

La fin d'année se profile et les événements s'enchaînent à La Marelle.

Pour les derniers mois d'école, nous avons prévu de faire intervenir la Galerie Sonore au sein de nos classes pour découvrir la pratique d'instruments de musique. Le Programme

EAU du SAGE pourra se clore pour les CM1-CM2 comme prévu par une pêche et le bilan de santé de la rivière de l'Aubance. Les GS-CP-CE1-CE2 fêteront les 100 jours d'école depuis le début de l'année scolaire, et enfin, les CE1 et CE2 passeront le Permis Piéton avec

l'aide de la gendarmerie.

Nous profitons également avec plaisir du jardin ouvert proposé par une famille de l'école et faisons école dans la nature. Les TPS-PS-MS profitent pleinement de cet espace depuis le mois de mars. Ils ont réalisé des plantations de pommes de terre et le terrain s'aménage petit à petit. Nous remercions chaleureusement M. Perray pour l'apport de souches et bûches pour nous asseoir sur place.

Dans ce cadre, tous les maternelles participeront à un atelier sur les «petites bêtes» proposé par Terra Botanica.

Cette année, tout le monde a su s'adapter aux multiples contraintes et à bien vivre l'école malgré tout. Au plaisir de vous retrouver à la rentrée prochaine.

Les inscriptions sont dorénavant réalisées par les services de la mairie. Pour toutes visites ou renseignements, vous pouvez contacter Mme Adriane LÉPINE à l'école au 02 41 78 82 32 ou lui envoyer un mail : ce.0491049z@ac-nantes.fr



Du nouveau pour les Seniors

Qu'est-ce que l'outil VIATRAJECTOIRE ?

Via trajectoire est une plateforme internet d'inscription en établissements pour seniors. Cet outil vous permet de créer un dossier unique d'inscription que vous envoyez dans les établissements que vous avez choisis.

Les inscriptions en EHPAD (maison de retraite) et en Résidence Autonomie se font obligatoirement via cette plateforme internet.

Quelles sont les informations nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour cette inscription vous devrez fournir vos coordonnées, votre situation actuelle, votre souhait (entrer en hébergement immédiatement, ou plus tard), le type d'hébergement souhaité (hébergement temporaire, permanent, accueil de jour etc), ainsi que vos ressources.

Tous les 6 mois, un mail vous est adressé par Viatrajectoire pour maintenir ou non votre demande.

Qu'est-ce qu'une inscription de précaution ?

Les inscriptions de précaution vous permettent d'apparaître sur les listes d'attente des établissements. Ainsi, au moment où vous souhaitez entrer en structure, il y a moins de démarches administratives car l'établissement a déjà connaissance de votre dossier. Il suffit juste d'actualiser le dossier si nécessaire.

Qui peut m'aider à constituer ce dossier ?

Pour constituer votre dossier, il vous faut une adresse mail.

Le dossier peut être fait par une personne de votre entourage.

Le CLIC peut vous accompagner, par téléphone pour la constitution de ce dossier si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés.

Si vous n'avez pas internet et qu'aucun membre de votre entourage ne peut faire le dossier pour vous, le CLIC peut se déplacer à votre domicile et créer le dossier pour vous. C'est vous qui choisissez les établissements dans lesquels vous désirez vous inscrire.

La coordinatrice sera alors référente de votre dossier et vous recontactera tous les 6 mois pour actualiser votre demande et connaître vos souhaits de renouvellement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le CLIC Loire Layon Aubance au 02 41 80 68 13 ou via le site internet <https://clic-loire-layon-aubance.fr/>



Une commune active

Du changement au sein de l'équipe du cabinet de soins infirmiers.

Une des infirmières de Denée, Annabelle Dauce, a quitté ses fonctions depuis le 1^{er} juin dernier pour prendre une mission plus transversale au sein de la maison de santé des bords de Loire.

Céline Lejean, déjà remplaçante au sein du cabinet depuis 3 ans, a pris sa place aux côtés d'Agnès Oumarou Durand.

Le cabinet accueille également une nouvelle remplaçante, Aurélie Garnier, depuis le 1^{er} juillet 2021.

Annabelle tient à remercier les habitants de Denée pour leur gentillesse et la municipalité pour sa collaboration pendant ces onze années passées à leurs côtés.



Vive la Musique !

Professeur de piano en école de musique ainsi qu'à domicile depuis une dizaine d'années, je me suis récemment installé à Denée et souhaite proposer mes services sur la commune et aux alentours.

Que vous soyez débutant ou confirmé, enfant (à partir de 5 ans), adolescent ou adulte, je m'adapte à tous les styles et demandes des élèves. Votre enfant est intéressé, vous souhaitez découvrir ce magnifique instrument, reprendre la pratique ou vous perfectionner, c'est le moment de franchir le pas. Je propose un apprentissage et un suivi personnalisé. Le plaisir de jouer reste l'objectif principal.

▲ Cours de 45 minutes minimum. 20€ de l'heure (+5€ de déplacement). Payable en CESU.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter au 06.31.09.03.90 ou par mail aubry_tande@hotmail.com

Musicalement, Aubry Tandé



Société le Rivage

Un clin d'oeil de nos amis de la société des Jubeaux.

Le jeu de boule de fort comme vous ne l'avez jamais vu en période d'inondation !

Le grand concours traditionnel du mois de juillet ne peut être programmé cette année mais ce n'est que partie remise.



Les Grands Petits Patapons

L'association organise des randonnées pédestres tous les 15 jours (semaines impaires), en respectant le protocole sanitaire.

Vous pouvez consulter le planning des marches sur le blog :

<http://lesgpp.unblog.fr> et sur le panneau d'affichage municipal.

Suite aux mesures sanitaires imposées par le gouvernement les voyages n'ont pas eu lieu. Nous espérons pouvoir en réaliser à partir de la rentrée 2021.

En projet pour l'automne 2021 : Noirmoutier et le passage du Gois.

Pour tous renseignements, contacter Christiane Collignon (02 41 78 78 21) ou Guy Vanhille (06 68 77 05 99)

lesgrandspetitspatapons@yahoo.fr

Société de chasse de la Vallée

Amis promeneurs en cette période de reproduction du gibier merci, lors de vos promenades, de bien vouloir tenir vos compagnons à quatre pattes en laisse et de suivre les chemins communaux. L'ensemble de la société de chasse de la vallée vous remercie d'avance

Départ en retraite

Didier Fermier, masseur kinésithérapeute depuis 28 ans à Denée a pris sa retraite le 1^{er} juillet dernier. Il tient à remercier les Denéens pour leur confiance tout au long de ces années. Il vous confie à son collègue et successeur Benoît Lesbats qui assurera la poursuite de l'activité du cabinet.

Association Culturelle

5^{ème} édition de la Denéenne

L'équipe en charge de la Denéenne nous a une nouvelle fois offert un moment fort ce dimanche 4 juillet. Après l'annulation de l'édition 2020, la course a réuni 854 coureurs malgré une météo plus que maussade.

La rareté des courses en Maine et Loire (Tout Angers bouge et le trail des r-gondins à Cantenay le 20 juin) a entraîné une forte participation à cette cinquième édition.

Nous avons mis en place un tarif préférentiel pour les habitants de Denée (tarif licencié).

Les deux parcours ont beaucoup plu aux coureurs, pour certains une manière de découvrir la richesse de notre territoire.

Les participants ont souligné la grande qualité de l'organisation et ont d'ores et déjà prévu de revenir en 2022.

Visites guidées du bourg de Denée :

L'association s'est rapprochée de la municipalité et l'office de tourisme pour proposer des visites guidées cet été. Roland Lepin a «formé» 4 jeunes chargés de guider touristes et curieux à la découverte de notre patrimoine. Si des jeunes (ou moins jeunes !) Denéens sont intéressés pour se former à ces visites faites vous connaître auprès de la mairie ou de l'Association Culturelle (association.culturelle.denee@gmail.com)

Nous préparons les Journées du patrimoine du 18 et 19 septembre prochain. 2 circuits de randonnées du patrimoine sont prévus le samedi et le dimanche après-midi. Des précisions seront apportées ultérieurement.



Anjou - Lviv

Nous revenons vers vous après une année 2020 bien compliquée et une autre qui débute un peu de la même façon même si les perspectives de vaccin nous permettent, malgré tout, d'espérer. Cependant les témoignages qui nous arrivent d'Ukraine ne sont pas très optimistes pour ce qui concerne ce pays.

Que s'est-il passé ces derniers mois ? Nous serions tentés de dire « pas grand-chose » et pourtant l'association Anjou

L'viv a continué de fonctionner. Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois en visio-conférence pour faire le point sur la situation et la préparation de la prochaine tournée.

Les prévisions d'activités pour l'année 2021 sont, bien entendu, difficiles à faire. Nous avons mis des options sur quelques unes que nous évoquons dans ce numéro tout



en sachant que nous sommes suspendus aux décisions gouvernementales.

Du 18 novembre au 5 décembre 2021, les Joyeux Petits Souliers et Orpheus sont attendus en Anjou pour la tournée d'automne. Après 3 tournées annulées, nos amis Ukrainiens ont hâte de revenir en France et nous, nous sommes impatients de les recevoir.

Tout ceci est bien sûr au conditionnel... Pandémie oblige.

Parmi les dates envisagées, vous pouvez noter celles-ci.

- ▲ *Lundi 30 août : Présence d'un stand de l'association sur la foire de la Petite Angevine à Beaupréau. Sous réserve, bien entendu, de la tenue de cette importante manifestation régionale.*
- ▲ *Dimanche 26 septembre : n'oubliez pas «la 13^{ème} rando des Petits Souliers» à Denée. Vous y serez chaleureusement accueillis dès 8h le matin par l'équipe locale de bénévoles Anjou-Lviv. Deux circuits vous seront proposés, un pour « les Experts » et le second pour ... « les autres ». L'essentiel est de passer un bon moment pour une bonne cause. Pour des raisons sanitaires bien évidentes, il n'y aura pas de repas servi à l'issue de la randonnée comme c'est le cas habituellement.*

Qi Nature 49

Les cours de Qi Gong à Denée organisés par l'association Qi nature 49 se sont adaptés à la crise sanitaire.

Les participants depuis début novembre ont pu suivre les cours en visio et aussi avec l'appui hebdomadaire des vidéos pédagogiques envoyées par leur professeur Claudine Pinier. Dès décembre il y a eu tous les lundis après-midi un cours en présentiel « en live » en extérieur au stade pour les plus téméraires. Les beaux jours s'installant, le groupe s'étoffe et les participants retrouvent le plaisir de partager cette pratique énergétique. Certains se disent satisfaits d'avoir expérimenté le Qi Gong dans la nature en étant plus proches des éléments. Toutefois le confort d'une salle est indispensable pour assurer les cours de façon pérenne pour tous.

L'association compte plus de 50 adhérents, et propose 5 cours à Denée, Rochefort/L et La Pointe Bouchemaine. Elle espère retrouver tous ses adhérents à partir du 19 mai dans les conditions habituelles suite à la levée des restrictions.

A Denée ce fut le lundi 31 mai aux cours de 17h15 à 18h30 et de 18h45 à 20H à la salle polyvalente ou sur la pelouse par beau temps.

Des portes ouvertes se sont tenues le lundi 21 juin à 17h15 et 18h30 à la salle polyvalente. Venez essayer gratuitement.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le vendredi 2 juillet à 18h à la salle polyvalente, suivi d'une démonstration et du pot de l'amitié auxquels les Denéens étaient invités.

Labellisée Sports Santé Bien être, l'association souhaite proposer à la rentrée un nouveau cours de gymnastique douce, associant plusieurs techniques (relaxation, Qi Gong sur chaise, méditation, avec du petit matériel), s'adressant aux personnes à mobilité réduite, âgées ou fragilisées par la maladie. Renseignez-vous ! Des marches Qi Gong de 3h sont proposées pour tous régulièrement à chaque saison dans de beaux coins de nature de la région.

Pour vous permettre de vous détendre en gardant la forme, les estivales Qi Gong reprendront cet été les lundis de 18 à 19h. Ouverts à tous avec ou sans inscription.

Notre club est adhérent à la Fédération Sports Pour Tous, agréée par le ministère des Sports.

Pour plus d'informations, contactez Claudine Pinier professeure diplômée de Qi Gong et coordinatrice de l'association
Tél : 06 81 74 91 35 - contact : qinature49@gmail.com



AGENDA

JUILLET

- Vendredi 9 :** Visite guidée Centre Ancien. Rdv à 10 h devant l'épicerie
- Jedi 15 :** Visite guidée Mantelon. Rdv à 10 h : pk stade
- Vendredi 23 :** Visite guidée Centre Ancien. Rdv à 17 h devant l'épicerie
- Vendredi 30 :** Visite guidée Mantelon. Rdv à 10 h : pk stade

AOUT

- Vendredi 6 :** Visite guidée Centre Ancien. Rdv à 14 h devant l'épicerie
- Vendredi 13 :** Visite guidée Mantelon. Rdv à 17 h : pk stade
- Vendredi 20 :** Visite guidée Centre Ancien. Rdv à 14 h devant l'épicerie
- Mercredi 25 :** Rdv de l'été de l'office du Tourisme : apéro - concert et déambulation aux flambeaux dans le centre ancien. A partir de 19 h. Cour de l'école la Marelle

SEPTEMBRE

- Dimanche 5 :** 1^{er} Marché de producteurs et artisans d'arts locaux. De 10 h à 17 h dans les ruelles du Centre Historique
- Samedi 18 et :** Journées Européennes du Patrimoine
- Dimanche 19 :**

OCTOBRE

- Vendredi 1^{er} :** Théâtre « Je suis l'Autre ». A 20h30 - salle polyvalente

Etat Civil

Naissances :

- ▲ Mathilde Fiorini, le 6 février 2021
- ▲ Gaston Raveneau, le 19 février 2021
- ▲ Rapahël Gougeon, le 1^{er} mars 2021
- ▲ Marley Redureau, le 1^{er} mars 2021
- ▲ Anna Guilloteau, le 21 mars 2021

Décès :

- ▲ Gérard Chiron, le 9 mars 2021
- ▲ Gérard Boutier, le 15 mars 2021
- ▲ Marcel Papin, le 20 mars 2021
- ▲ Samuel Neuville, le 23 avril 2021

L'Outil en Main

L'association l'outil en mains souhaite ouvrir une antenne sur la commune de Mozé sur Louet. Des études sont en cours afin d'installer cette association au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.

L'outil en mains rassemble 5000 bénévoles transmettant les gestes techniques à 3200 enfants de 9 à 15 ans dans 59 départements. Près de 200 associations locales de l'outil en main sont rassemblées autour d'une union qui est un appui administratif (gestion des assurances, juridique...), de réseaux avec les entreprises, les mécènes et les partenaires institutionnels.

Afin de monter cette antenne sur Mozé sur Louet, l'outil en main a besoin de quelques bénévoles pour établir le bureau de l'association. Déjà plusieurs corps de métiers sont intéressés : forgeron, tailleur de pierre...

Vous êtes retraité ou non du monde de l'artisanat, vous êtes passionnés de couture, de cuisine ou d'un autre métier, vous souhaitez transmettre vos gestes à des enfants de 9 à 15 ans alors cette association est pour vous !



De nombreux enfants ont choisi leur orientation professionnelle grâce à l'outil en main, c'est une chance exceptionnelle pour nos jeunes et nos moins jeunes de se rassembler pour transmettre ces gestes de l'artisanat. Toutes les procédures administratives sont prêtes, les statuts de l'association sont déjà pré-rédigés, il ne reste plus que vous dans le bureau !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Pascal Bodin au 06.22.49.68.42 ou par mail pascal.bodin1@orange.fr.

Quelques vidéos pour vous montrer ce que peut apporter à tous cette association :

<https://www.france.tv/france-2/journal-13h00/2287929-edition-du-vendredi-5-mars-2021.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=8Wa8B6PAU6g>

<https://www.loutilenmain.fr/>

Directeur de la Publication : Priscille Guillet

Rédaction : Bruno Maillet, Annie Monnet, Nadine Treguer Freulon et Priscille Guillet
Coordination / Rédaction : P. Guillet - Réalisation : La Commission Communication

